



Carignan

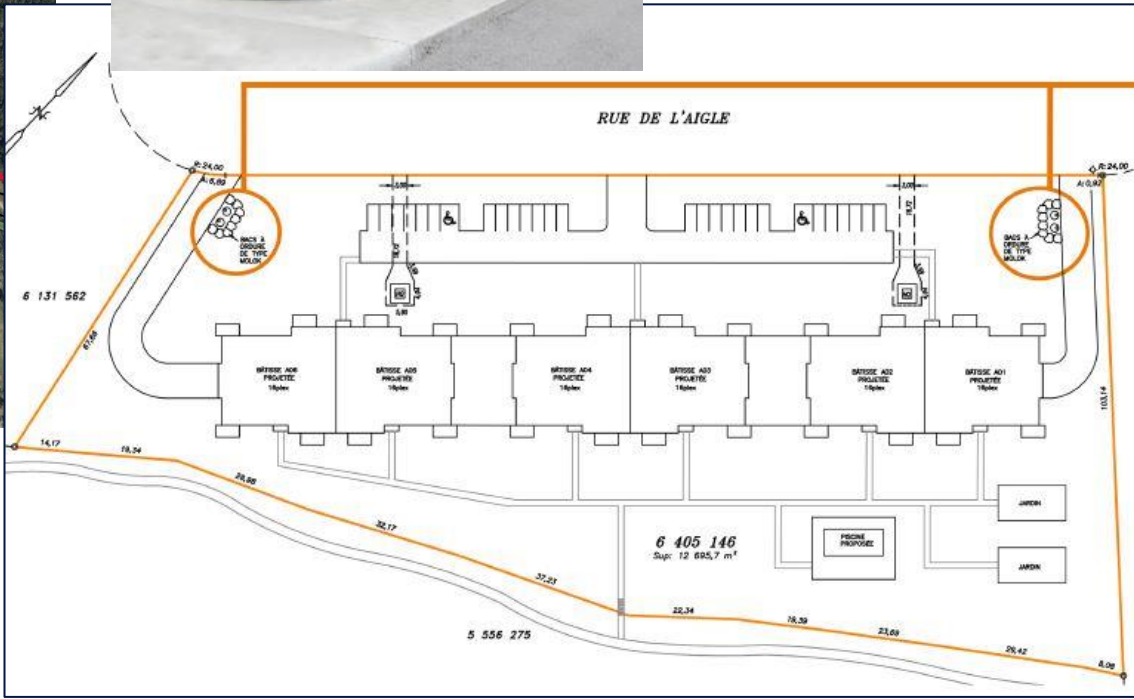


DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-022

CCU du 14 juin 2021

1

Lot 6 348 473
rue de l'Aigle



CCU du 14 juin 2021

2

Localisation et mise en contexte

Zone : H-139

Secteur Carignan sur le golf

Les propriétaires et promoteurs du terrain font une demande de dérogation mineure dans le but d'implanter des conteneurs semi-enfouis en cour avant.

Réglementation applicable

CCU du 14 juin 2021

4

Extrait du Règlement de zonage 483-U

Chapitre 6 : Dispositions spécifiques aux usages du groupe d'usages « Habitation (H) :

Construction ou aménagement	Cour avant	Cour latérale	Cour arrière
29- Conteneur à déchets domestiques avec écran opaque, sauf conteneur semi-enfui ou composteur	non	oui	oui
a) hauteur minimale de l'écran		1,8 m	1,8 m
30- Conteneur semi-enfui ou composteur	non	oui	oui
31- Support à antenne de télévision	non	oui	oui

Préjudices au demandeur :

- Le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait l'implantation des conteneurs semi-enfouis et la gestion des matières résiduelles serait très compliquée.

Préjudices aux voisins :

- Aucun.

Bonne foi du demandeur :

- Les propriétaires ont demandé une dérogation mineure dans le but de leur permettre l'implantation des conteneurs semi-enfouis en cour avant.
- Le dénivelé des chemins d'accès ne leur permet pas des les implanter à l'endroit prévu initialement, avant le début de la construction du projet.
- Ils ont prévu un aménagement paysager autour des conteneurs afin de les dissimuler.